



Ménières, le 6 juillet 2021

## **PV de l'assemblée communale du 6 juillet 2021 à 20h00**

M. le Syndic Cédric Béguin souhaite la bienvenue et présente la table du Conseil et la table administrative. Il informe l'assemblée que celle-ci sera enregistrée et demande s'il y a des oppositions. Ce n'est pas le cas.

Madame Kristel Lack prendra le PV.

L'assemblée a été convoquée selon les modes en vigueur dans la Commune et au regard de la loi, c'est-à-dire selon la Feuille d'avis officielle n°25 du 25 juin 2021, par avis au pilier public, par tout-ménages ainsi que sur le site internet de la Commune.

M. le Syndic remercie les personnes présentes. Il excuse MM. Luc Corminboeuf et Joël Robert. Les scrutateurs nommés sont MM. Cédric Künzli et Serge Corminboeuf. Le nombre de personnes est de 42 la majorité absolue est fixée à 22.

M. le Syndic présente le tractanda et demande à l'assemblée s'il suscite des questions. Ce n'est pas le cas, l'assemblée peut délibérer.

### **Tractanda**

1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2021
2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026
3. Election des membres de la Commission financière
4. Election des membres de la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie
5. Election des membres de la Commission de naturalisation
6. Présentation de la Commission sur l'avenir de l'Auberge
7. Divers

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 avril 2021

M. le Syndic n'en refait pas lecture et demande s'il suscite des questions ou des remarques. Lors de la dernière assemblée, il rappelle la question posée par M. Gérald Moret qui demandait sur quelle base le Conseil communal avait remboursé au restaurateur la convention relative aux appareils et en avait créé une nouvelle. Après renseignements pris auprès du Service des Communes, il s'agit bien d'une dépense imprévisible et qui ne portait pas préjudice à la Commune. Cette dépense pouvait donc légalement être faite.

Mme Isabella Jaquenoud dit qu'il avait été discuté de la centralisation du CSPI les Verdières mais que cela n'apparaît pas au PV.

M. Le Syndic lui répond que c'est une réflexion qui est en cours.

M. Claude Andrey l'informe qu'il fait partie du Copil. Deux sites sont en étude par le Canton et l'ECAB. Les résultats sont attendus.

Mme Isabella Jaquenoud se réfère au point 5.1 des informations communales, relatif à la rénovation des salles de classe et demande si cela a été fait en coordination avec Fétigny et la nouvelle école ou du propre chef de Ménières.

M. Le Syndic l'informe que l'école de Ménières date de 1965 et il avait été discuté lors de la dernière législature de rénover ce bâtiment. Les travaux ont débuté par les toilettes, ce qui était le plus urgent, puis les salles de classe. Une première sera faite la semaine prochaine. Concernant le nouveau bâtiment de Fétigny, il y a eu une séance avec le Canton afin de savoir s'il était possible de construire un bâtiment à une seule place. Cela n'a pas été retenu par le canton. Au vu de l'état de ses salles de classe, la Commune de Fétigny a dû construire une nouvelle école. Dans la discussion et selon le planning du nombre d'élèves qui va venir, la salle de bricolage sous le bâtiment communal n'est pas adéquate pour les grandes classes. Lors de la discussion avec la Commune de Fétigny et la Responsable d'établissement, il a été décidé que les 2 classes du haut resteraient, celle du bas peut être maintenue comme salle de classe également s'il y a un nombre suffisant d'élèves. Par contre, elle pourrait aussi être aménagée en salle de bricolage où tous les élèves du cercle se rendraient. Il rappelle qu'une convention existe entre les 2 communes, les enfants de Ménières vont à Fétigny et vice-versa. Les élèves viennent aussi à la Grande salle de Ménières pour la gym et c'est un petit collège qui sera construit.

M. Daniel Perrin rejoint la salle. Le nombre de personne présente est maintenant de 43 et la majorité toujours fixée à 22 personnes.

Mme Isabella Jaquenoud trouve dommage de ne pas avoir saisi l'opportunité de faire quelque chose à Ménières pour tirer son épingle du jeu.

M. le Syndic lui demande où ces salles auraient pu être faites ?

Mme Isabella Jaquenoud lui répond au-dessus des garages par exemple.

M. le Syndic lui répond que le Conseil communal fait en fonction du nombre d'enfants. Il y a des familles à Ménières, mais vers 10 ans, nous allons plutôt vers des fermetures de classes que des ouvertures. Cela fait maintenant 3 à 4 ans que le Cercle scolaire n'a plus la possibilité d'engager des enseignants avec des contrats à durées indéterminées pour les classes de Ménières, en raison de l'incertitude du nombre d'élèves pour l'année suivante. Actuellement, le calcul se fait à 2 élèves près.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions

L'Assemblée n'a plus de question.

### **1.3 Approbation :**

Approbation : 41 personnes; pas d'avis contraire; Abstentions : 2 personnes.

Le PV du 7 avril 2021 est approuvé.

## **2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2021-2026**

M. le Syndic propose de garder le même mode qu'actuellement : publication dans la Feuille officielle, tout-ménages par le biais du journal, publication au pilier et sur le site internet de la Commune

### **2.1. Approbation**

M. le Syndic passe au vote du mode de convocation des assemblées communales pour la prochaine période administrative.

Approbation : le mode de convocation proposé est accepté à l'unanimité.

## **3. Election de membres de la Commission financière**

### **3.1. Présentation**

M. le Syndic informe l'assemblée que jusqu'à ce jour, la Commission financière comptait 3 membres. Suite à la modification de la loi, le minimum est désormais fixé à 5 membres. Vu la taille de la Commune, le Conseil communal propose de former une Commission de 5 membres.

M. le Syndic passe donc au vote du nombre de membres à la Commission financière à 5 membres.

Approbation : 42 personnes ; pas d'avis contraire ; abstention : 1 personne.

M. le Syndic informe que 6 personnes se sont portées candidates : les 3 membres actuels de la Commission financière, soit MM. Grégory Blanchard, Claude Michel et Pascal Robert, ainsi que MM. Damien Corminboeuf, Joël Robert et Jean-Charles Schüpbach Moret.

M. le Syndic demande si dans l'Assemblée, des personnes désirent faire partie de la Commission financière. Ce n'est pas la cas.

Il demande si l'un des candidats désire retirer sa candidature. Ce n'est pas le cas.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Le bureau électoral sera composé de M. Cédric Künzli, Mmes Stéphanie Chaboudez et Kristel Lack. La majorité absolue est fixée à 22 voix.

### 3.2. Approbation

#### 1<sup>er</sup> tour

Bulletins délivrés :	43 bulletins
Bulletins rentrés :	43 bulletins
Bulletins nuls :	pas de bulletin nul
Bulletins blancs :	pas de bulletin blanc
Bulletins valables :	43 bulletins
Michel Claude	a obtenu 36 voix
Blanchard Grégory	a obtenu 34 voix
Schüpbach Moret J.-Charles	a obtenu 34 voix
Corminboeuf Damien	a obtenu 32 voix
Robert Pascal	a obtenu 32 voix
Robert Joël	a obtenu 23 voix

Tous ont obtenu la majorité absolue. Il y a donc un second tour.

#### Second tour

Bulletins délivrés :	43 bulletins
Bulletins rentrés :	43 bulletins
Bulletins nuls :	pas de bulletin nul
Bulletins blancs :	pas de bulletin blanc
Bulletins valables :	43 bulletins
Michel Claude	a obtenu 31 voix
Blanchard Grégory	a obtenu 30 voix
Schüpbach Moret J.-Charles	a obtenu 27 voix
Robert Pascal	a obtenu 26 voix
Corminboeuf Damien	a obtenu 26 voix
Robert Joël	a obtenu 22 voix

La Commission financière est composée de MM. Claude Michel, Grégory Blanchard, Jean-Charles Schüpbach Moret, Pascal Robert et Damien Corminboeuf.

#### 4. Election des membres de la Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie

##### 4.1. Présentation

M. le Syndic informe que la loi impose une Commission d'aménagement du territoire ainsi qu'une Commission de l'énergie. Au vu de la taille de la Commune, il a été décidé de regrouper ces 2 commissions.

Le Conseil communal propose à cette Commission les membres de la législature précédente, soit : MM. Claude Andrey, Luc Corminboeuf, Serge Corminboeuf, Daniel Perrin et Cédric Béguin, Syndic.

M. le Syndic demande si d'autres personnes sont intéressées à siéger à cette commission. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote à main levée.

##### 4.2. Approbation

Approbation : 37 personnes ; pas d'avis contraire ; Abstentions : 3 personnes

La Commission d'aménagement du territoire et de l'énergie est composée de :

- M. Cédric Béguin
- M. Claude Andrey
- M. Luc Corminboeuf
- M. Serge Corminboeuf
- M. Daniel Perrin

#### 5. Election de la Commission de naturalisation

##### 5.1. Présentation

M. le Syndic informe que les candidats à la Commission de naturalisation sont Mmes Renate Lüthi, Maximina Bard et Béatrice Moret, MM. Marcel Ansermet et Martial Doy.

M. Eloi Moret demande qui sont Mme Maximina Bard et M. Martial Doy.

Les personnes concernées se lèvent. M. Moret les remercient.

M. le Syndic demande si d'autres personnes sont intéressées à siéger à cette commission. Ce n'est pas le cas. Il passe au vote à main levée.

##### 5.2. Approbation

Approbation : 41 personnes ; pas d'avis contraire ; pas d'abstentions.

La Commission de naturalisation est composée de :

- Mme Renate Lüthi
- Mme Maximina Bard
- Mme Béatrice Moret
- M. Marcel Ansermet
- M. Martial Doy

## 6. Présentation de la Commission sur l'avenir de l'Auberge

M. Marcel Ansermet revient sur la dernière assemblée où avait été mentionnée l'éventuelle formation d'une commission sur l'avenir de l'Auberge, dans le but de maintenir le café communal malgré le coup du sort et selon le souhait de nombreuses personnes du village de conserver ce café, malgré les conditions du COVID. Cette commission de 5 personnes est constituée de 3 citoyens (MM. Damien Corminboeuf, Claude Wicht et Luc Corminboeuf), un membre de la Commission financière (M. Grégory Blanchard) et un membre du Conseil communal qui la préside (M. Marcel Ansermet).

Cette commission s'est déjà réunie une fois. Une réflexion sera faite sur tous les tenants et aboutissants. Cela prendra du temps et l'éventuelle réouverture n'aura pas lieu du jour au lendemain au vu de la situation sanitaire.

M. Ansermet remercie les personnes qui se sont proposées pour réfléchir et trouver une solution à ce problème du café communal et remercie l'assemblée pour son attention.

M. le Syndic dit que si des citoyens ont des idées, ils peuvent les envoyer par mail à la Commune. La Commission va se réunir le 13 juillet prochain.

Il est demandé s'il y a un agenda à tenir.

M. le Syndic lui répond qu'il y aura peut-être du nouveau à la prochaine assemblée. La Commission devait déjà prendre connaissance de la situation, des montants investis.

M. Grégory Blanchard informe que la Commission s'est rencontrée il y a 2 semaines environ pour une première discussion, afin que chacun fasse part de son but, de ses idées, de la manière de travailler. Des informations chiffrées ont été demandées au Conseil communal pour la prochaine réunion afin de leur permettre de voir ce qui est possible avec ce restaurant.

Il est demandé si la Commission peut établir un échéancier pour la prochaine assemblée.

M. le Syndic répond que probablement. Cette commission a été créée pour avoir des perspectives et une vue d'ensemble de la situation. Il note tout de même qu'au vu de la situation sanitaire et de l'arrivée de nouveaux variants, peu de personnes cherchent à ouvrir un restaurant actuellement.

M. Pierre Rey dit que c'est bien d'étudier, mais si l'on prend trop de temps, nous pourrions perdre une occasion de louer. Dans les années 80, l'Auberge a été louée à bas prix afin de conserver un lieu de rencontre au village. Il faut trouver quelqu'un et ne pas attendre que ce soit la personne qui vienne.

M. Grégory Blanchard répond que certaines réflexions doivent être menées, comme les besoins du futur restaurateur, les investissements à faire, tant sur la façade que la toiture, etc. avant d'aller auprès de gens intéressés. Il faut être conscient que les gens ne vont pas faire la queue pour reprendre le restaurant de Ménières. Il faut que l'offre soit compétitive pour trouver un repreneur.

M. Eloi Moret rejoint ce que dit M. Pierre Rey. Il dit que des montants ont été investis, et qu'à ce jour, le restaurant a été plus longtemps fermé qu'ouvert son avis. Il faut maintenant chercher quelqu'un et après voir, car à ce jour, la Commune ne fait qu'investir pour ce restaurant qui coûte cher. Il faut maintenant agir.

M. le Syndic rappelle qu'il est possible d'écrire un mail à la Commune, qui sera transmis à la Commission sur l'avenir de l'Auberge.

## 7. Divers

### 7.1. 1<sup>er</sup> août

M. le Syndic informe que le Conseil communal et l'Amicale des Pompiers se sont rencontrés afin de voir ce qui pourrait être fait pour la Fête Nationale. A ce jour, les nouvelles directives ainsi que la capacité de la Grande salle permettent de se rencontrer. Il a été décidé de faire un fête qui rassemblera les citoyens à la Grande salle « Ménières fait son show », les talents méniérois. Le Conseil communal et l'Amicale des Pompiers pense que c'est une bonne chose de faire une animation l'après-midi et de pouvoir se retrouver le soir pour le feu. Il demande à M. Serge Corminboeuf de l'Amicale des Pompiers s'il veut prendre la parole. Celui-ci est d'avis qu'il faut garder le mystère. Si des gens ont des talents, ils peuvent le contacter. Il invite la population à venir nombreux découvrir ces talents cachés. La particularité cette année est qu'un bon doit être demandé pour le repas.

### 7.2. Déchetterie : changement de prestataire au 1<sup>er</sup> octobre 2021 → RG Récupération Goutte

M. le Syndic dit qu'une réflexion a été faite sur le coût de la déchetterie et que le Conseil communal désire savoir où partent les déchets de la Commune. Une offre a été demandée et dorénavant nos déchets seront traités par l'entreprise RG Récupération Goutte à Sévaz. Il informe que la déchetterie reste à la même place et que les bennes seront quasi identiques à part la couleur. Le Conseil communal finalise afin déterminer si le verre devra être trié ou non, ce qui permettrait à la Commune de toucher une ristourne supplémentaire pouvant atteindre 30 %. Même chose pour le tri des canettes en alu, qui permettrait des économies.

M. Pierre Rey demande la raison pour laquelle la Commune part chez Goutte. Il pense qu'en travaillant avec Sévaz, les citoyens devront finir par aller à Sévaz comme certaines communes alentours. Cela posera problèmes pour les personnes qui ne possèdent pas de véhicules.

M. le Syndic lui répond que la Commune économise de l'argent sur les transports et nous saurons où vont nos déchets, ce qui est aussi de notre responsabilité. Il dit qu'un calcul a été faite par la Commune, que cela permettrait d'économiser de l'argent, et que ce changement de prestataire est une information.

M. Pierre Rey dit que l'essai de séparer le verre a déjà été fait, et que cela ne marche pas. Plusieurs personnes ont dit à M. Rey que cela ne marche pas. M. Rey dit avoir remarqué que quand quelque chose va bien, il faut modifier pour compliquer.

M. Eloi Moret pense qu'il faudrait montrer les chiffres des 3 dernières années à l'Assemblée et ainsi justifier le changement.

M. le Syndic lui répond qu'il n'y a pas de souci. La réflexion a été faite.

M. Judicaël Leroy demande s'il s'agit d'un contrat de durée indéterminée.

M. le Syndic lui répond que c'est des contrats d'année en année. La Commune a la chance d'avoir la déchetterie au milieu du village, mais si un jour la Préfecture ordonne sa fermeture, une autre solution devra être trouvée. Par exemple de faire une déchetterie mobile, qui a certain coût, ou alors de se rallier à une autre commune pour construire quelque chose. Il informe que cela fait plus de 15 ans qu'il y a des réflexions sur l'avenir de la déchetterie, par exemple de la faire dans la gravière, de se joindre à Fétigny, de l'implanter sur la route de Vesin...

M. Pierre Rey dit que M. le Syndic raconte des histoires.

M. le Syndic lui répond qu'il n'est pas d'accord. M. Rey a déjà dit que le Conseil communal a « grugé » la dernière assemblée et ce n'est pas vrai. Il lui demande de retenir ses mots. Ce qui a été transmis à l'Assemblée est vrai et a été étudié pendant bien des années.

M. Pierre Rey est étonné que nous devons partir ailleurs.

M. le Syndic lui répond qu'il y a déjà 10 ans, du temps de M. le Préfet Chardonnens, il avait été dit à au Conseil communal que la déchetterie devrait être enlevée d'ici 2 ans. Heureusement, la situation perdure. Des solutions seront trouvées en temps voulu.

M. le Syndic rappelle à l'Assemblée que lorsque le Conseil communal présente et prend des décisions, des réflexions et études ont été faites. Le Conseil communal a été élu et cela fait deux assemblées que des reproches sont faites et n'amènent rien de constructif.

M. Pierre Rey lui répond qu'il a accepté son rôle de Syndic.

M. le Syndic lui répond que oui, mais qu'il est possible de parler de manière constructive.

M. Judicaël Leroy demande qui peut prendre la décision de faire disparaître la déchetterie au centre village, la commune, le canton ?

M. le Syndic lui répond que cela viendra du canton, en mentionnant des lois et en imposant des obligations, par exemple des bacs de rétention etc.

M. Leroy comprend donc que le but est de garder la déchetterie le plus longtemps possible au centre du village.

M. Daniel Perrin demande si cela vaut vraiment la peine de perdre du temps et se compliquer la vie à trier du verre, séparer les canettes du fer blanc, pour une petite économie.

M. le Syndic lui répond qu'il y a chez Goutte des presses et que des rétributions seront accordées, ce qui n'est actuellement pas le cas. A ce jour, nous avons 27 tonnes de verre.

M. Daniel Perrin n'est pas convaincu.

### 7.3. Réfection des chemins AF

M. le Syndic dit que le Conseil communal est dans l'attente des devis. La votation aura lieu lors de l'assemblée de fin d'année.

M. Eloi Moret demande si lors de cette assemblée, des chiffres seront présentés.

M. le Syndic lui répond que des variantes seront présentées. Soit l'assemblée accepte la réfection des chemins présentés pour un certain montant, avec subventions ou, si l'assemblée refuse, un autre montant sera voté seulement pour la réfection du chemin de la Malafin, sans subvention.

### 7.4. Terrain multisports

M. le Syndic indique que les travaux pourront normalement commencer en octobre de cette année.

### 7.5. Chemin Pré-de-la-Cure

M. le Syndic porte à la connaissance de l'Assemblée que la pose du tapis finale sera faite au mois d'octobre 2021. La qualité du chemin n'était pas optimale, celui-ci sera refait sous garantie, à la charge de l'entreprise Clot Constructions SA.

### 7.6. Entrée et trottoir Route de Granges

M. le Syndic informe que le dossier est à l'étude auprès des Services de l'Etat

### 7.7. Pumptrack

M. le Syndic dit que le canton a fait l'acquisition d'un pump track itinérant (parcours pour trottinettes, vélos, rollers), qui pourra être loué par les écoles. Celui-ci sera déposé sur la partie basse du parking de la Grande salle, du 27 septembre au 2 novembre 2021.

Mme Isabella Jaquenoud demande comment l'accès est réglé.

M. le Syndic lui répond que c'est en libre-service. Des panneaux indiqueront que c'est de la responsabilité de chacun. Les parents sont responsables de leurs enfants. Les écoles vont également les utiliser pour la gym.

M. Jael Folly demande combien de temps celui-ci sera en place.

M. le Syndic lui rappelle qu'il sera là du 27 septembre au 2 novembre 2021.

Mme Andréanne Rey demande s'il y aura des heures de fermeture le soir, en raison du bruit.

M. le Syndic lui répond qu'il y a un règlement-type, mais que le Conseil communal va faire des affiches.

### 7.8 Inondations :

M. le Syndic rappelle les inondations de ces dernières semaines. Il dit qu'une réflexion est en cours avec le Service de l'Agriculture concernant l'érosion. En collaboration avec le bureau Pillonel-Giner, il est prévu de construire un bac de rétention temporaire afin de remédier à ces problèmes d'inondation. Il remercie M. Eloi Moret pour son ouverture d'esprit et la mise à disposition de son terrain.

Cela permettra de voir si la création d'un bac définitif sera nécessaire pour régler le problème.

M. le Syndic passe la parole à l'Assemblée.

M. Pierre Rey dit que c'est positif d'avoir un dame au Conseil communal.

M. Judicaël Leroy a constaté que le marquage de la route a été refait. Il demande si celui de l'école et le passage piéton seront refaits.

M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'une route cantonale et que la réfection de toute la route est en étude. Les marquages « attention école » avaient été faits aux frais de la Commune. Ceux-ci n'ont pas été refaits en raison du projet de réfection de la route prochainement.

M. Judicaël Leroy demande, vu la lenteur, si cela ne vaut pas la peine de refaire ce marquage en attendant. La demande avait déjà été faite il y a 2 ans.

M. le Syndic lui répond que le Conseil communal prend note.

M. Christian Bise demande s'il y a des projets pour éviter la terre au centre du village, à la croisée de la Route de Sassel.

M. le Syndic lui répond qu'une réflexion qui va se faire avec le Service des routes, car c'est leur eau.

M. Christian Bise informe qu'une étude avait été faite par le canton il y a une dizaine d'année, avec un bac de rétention. Il demande si cela est tombé à l'eau.

M. le Syndic lui répond qu'une réflexion est en cours avec le canton. Avec la réfection des chemins, il y a une étude sur l'érosion, sur cette partie. Des mesures ont été prises par l'IAG avec les agriculteurs.

M. Christian Bise dit qu'il était inscrit dans le plan d'évacuation des eaux que les conduites sont sous-dimensionnées. Il demande si ce n'est pas important que ces travaux soient faits maintenant, avant la réfection de la route ? Cela fait 10 ans que les particuliers subissent ces inondations.

M. Pascal Robert rebondit sur cette discussion. Il est étonné que les anciens du village ne disent rien. Des réflexions et des frais avaient été faites à l'époque pour éviter les crues au centre du village. Il suffirait de chercher dans les archives de la Commune et une partie du travail serait déjà faite.

M. Pierre Rey dit que c'était dans les années 1990 et qu'il s'était rendu à Fribourg. Une séance avait eu lieu avec le Comité du remaniement de Granges et le responsable des remaniements vaudois, fribourgeois et fédéral. Des travaux avaient dû être faits par le remaniement pour éliminer tous ces petits ruisseaux.

M. le Syndic répond que l'étude de l'érosion est en train de se faire et qu'il faudra à ce moment-là se poser la question de refaire tous les chemins avec une subvention de 52 % ou un seul chemin, mais à l'entière charge des Méniérois.

M. Damien Corminboeuf demande si une personne externe sera présente pour présenter le projet et donner des compléments d'information.

M. le Syndic répond que l'ingénieur qui a fait le projet et a défendu le projet devant l'inspecteur fédéral sera présent.

M. Damien Corminboeuf trouve que cela sera pertinent, vu qu'il y a trois agriculteurs dans la Commission des chemins AF et qu'ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord. C'est bien que quelqu'un de l'extérieur puisse venir expliquer.

Mme Isabella Jaquenoud remercie la Commune d'avoir remplacé les engins défectueux de la place de jeux de l'école.

M. Eloi Moret dit que nous allons vers un dérèglement climatique, il dit que nous ne devons plus faire des conduites souterraines, ce n'est plus utile. Il faudrait plutôt faire des bacs de rétention, construire des conduites à côté des chemins plutôt que des conduites souterraines qui ne pourront d'ici quelques années plus contenir tous ces flux et se bouchent.

M. le Syndic lui répond qu'une canalisation de la route Malafin devra de toute manière être refaite. Cela fait longtemps que les conduites sont sous-dimensionnées, même avant ces épisodes orageux.

M. le Syndic dit à l'assemblée de faire confiance au Conseil communal, car c'est ces mêmes citoyens qui l'ont élu. Des études sont réalisées par des bureaux d'ingénieurs, géomètres etc.

#### Remerciements

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil pour tout le travail accompli, les citoyens pour leur présence active, le personnel de l'administration, tous les employés communaux ainsi que les membres des commissions.

M. le Syndic remercie l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21h35

La Secrétaire



K. Lack



Le Syndic



C. Béguin